



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2010

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Michel VEUNAC, MONDORGE, MILLET-BARBÉ, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LOZANO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, MM. LACASSAGNE, SOROSTE, DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : M. GRENADE, Vice-Président ; M. ETCHEGARAY, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, DURRUTY, CONTRAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mmes CASTEL, LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. GRENADE à M. BOROTRA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. CÉLAN ; Mme DURRUTY à M. GOUFFRANT ; Mme CONTRAIRES à Mme PRADIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 10 - RESSOURCES - CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS.  
CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DES LYCEENS  
ET DES APPRENTIS.

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Afin d'accompagner la vie des « apprenants » vers une citoyenneté active, le CFA a participé en 2009, pour la première fois, au Festival des Lycéens et des Apprentis, manifestation organisée par le Conseil Régional d'Aquitaine et qui réunit des Lycéens et des Apprentis, dont les projets ont été retenus à l'issue d'une présélection.

En 2010, le CFA envisage de renouveler sa participation au Festival qui se déroulera les jeudi 6 et vendredi 7 mai 2010, avec une journée préparatoire le mercredi 5 mai, à Villeneuve sur Lot.

...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le

15 FEV. 2010

Publié le

15 FEV. 2010



P/Le Président

Le Vice-Président Délégué,

Christian MILLET-BARBÉ

Le Conseil Régional a souhaité, cette année, formaliser cette manifestation par une convention de partenariat qui en précise les responsabilités respectives Région/Etablissement de formation, les modalités pratiques d'organisation et le financement des moyens nécessaires à cette organisation.

La participation à ce festival ne comporte aucune incidence financière pour le Centre de Formation d'Apprentis, les frais d'hébergement et restauration étant pris en charge par l'organisation et les frais de transports, avancés par le CFA, faisant l'objet d'un remboursement par le Conseil Régional.

Le Conseil Communautaire est invité à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat 2009/2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	Communauté d'agglomération BAYONNE ANGLET BIARRITZ
<b>Numéro de l'acte</b>	67
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	8.1 - Enseignement
<b>Objet de l'acte</b>	OJ 10 du conseil du 12 février 2010 délibération relative à la convention de partenariat pour l'organisation du festival des lycées et apprentis pour le CFA avec en annexe le projet de convention
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par MININT
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	064-246400030-20100212-67-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	15/02/2010
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	15/02/2010